

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

-----  
Commune de CALAIS  
-----

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

-----  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN CAMPUS LOGISTIQUE par la S.C.C.V CALQUERIE  
-----

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2023, une enquête publique environnementale unique est ouverte, pendant 33 jours à partir du 22 janvier 2024, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un campus logistique sur la commune de CALAIS, présentées par la S.C.C.V CALQUERIE.

M. Bruno MARTEL (Directeur des opérations) est chargé du suivi du dossier de la S.C.C.V CALQUERIE (Tél: 06.68.62.00.57).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de CALAIS, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, et le samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE - Autorisation – S.C.C.V CALQUERIE.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier (sous format papier et numérique) est déposé en mairie de MARCK.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de CALAIS, du 22 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de CALAIS ou les formuler à M. Patrice CHASSIN, commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie de CALAIS :

- dans les locaux du Service Urbanisme situés 9, rue Paul BERT :

- le lundi 22 janvier 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 31 janvier 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 15 février 2024 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 23 février 2024 de 14 h 00 à 17 h 00.

- à l'Hôtel de ville, dans la Salle des Commissions, situé Place du soldat inconnu :

- le samedi 10 février 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 22 janvier 2024 au 23 février 2024 inclus à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE - Autorisation – S.C.C.V CALQUERIE – Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de CALAIS et MARCK. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation et la maire de CALAIS statuera sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE - Autorisation – S.C.C.V CALQUERIE, les informations relatives à ce projet.